

Audience du 16 février 2026

Conseil Départemental de l'Essonne

<p>Conseil départemental</p> <p>Jérôme Bérenger, Vice-président en charge des collèges et de la réussite éducative.</p> <p>Faustine Coache, Directrice en charge des collèges et de la réussite éducative.</p> <p>Ahmed M'Saide, Chargé de mission Éducation et réussite éducative.</p>	<p>SNEP-FSU 91</p> <p>Axel Bony, collège Louise Michel, Corbeil. Eric Olivero, lycée Corot, Savigny.</p> <p>Collègues professeur.es d'EPS</p> <p>Valérie Bulard, collège des Goussons, Gif. Samuel Fechtali, collège Bara, Palaiseau. Alexis Quentin, collège Delaunay, Grigny.</p>
--	---

Dégradation marquée de la situation de l'enseignement de la natation et du savoir nager dans les collèges du 91

Suite aux résultats de l'enquête de rentrée 2025 à lire sur le site du SNEP-FSU 91 et à la lecture de l'article du Parisien du 8/12/25 : « Plus d'un millier d'élèves de 6ème privés de natation » le SNEPFSU91 a rencontré le conseil départemental le lundi 16 février.

Nous sommes toutes et tous choqué.es du nombre important de noyades chaque été. Cela nous conforte dans l'idée que nous devons faire notre maximum afin que nos élèves valident la compétence du Savoir-nager malgré des difficultés d'enseignement variées : problème de transport en terme de faisabilité ou de budget, de bassins ou lignes d'eau disponibles, d'heures d'encadrement pour le soutien natation, ou encore de gestion des emplois du temps compatibles avec ceux de la piscine.

Trois collègues en poste dans trois collèges concernés par des problématiques d'enseignement de la natation et du savoir nager nous accompagnaient pour faire état de leurs difficultés.

Accès aux bassins nautiques et transport vers les piscines

Le SNEP-FSU-91 demande l'explication des clés de répartition des aides du CD91 pour l'accès aux bassins nautiques et le transport piscine en cars. Un rappel des différentes délibérations du CD91 est effectué.

Location des bassins nautiques

La participation financière du Département :

Concernant les équipements couverts et les équipements extérieurs, le forfait est de **7,20 €** de l'heure.

Pour l'utilisation des bassins nautiques dans le cadre du « savoir-nager » (pour les 6^{ème} et 6^{ème} SEGPA), le forfait est de **55,00 €** de l'heure par séance dans la limite de 12 séances par classe, qui est un plafond constaté sur ces dernières années.

Le mode de calcul est le suivant :

Subvention du Département = Volume horaire réservé x Tarif horaire

La subvention du Département ne pourra excéder le volume horaire maximum prévu pour la pratique de l'enseignement obligatoire de l'EPS du collège (nombre de divisions x forfait horaire hebdomadaire x 33 semaines) et cela même si le collège se rend chez différents propriétaires pour un même type d'équipement. Le calcul du forfait est basé sur les effectifs de l'année en cours.

Plafonds de réservation dans le cadre du Savoir-nager :

Nombre divisions de classe de 6 ^{ème}	Nombre annuel de semaines	Volume horaire total maximum par division
(1)	12	A=(1) x 12

Transports Piscines depuis 2023

Mesdames et Messieurs les Principaux,
Mesdames et Messieurs les Adjointes gestionnaires,

L'Assemblée départementale du 20 novembre 2023 a adopté la rénovation du dispositif Transports piscines, qui n'avait pas évolué depuis 2002.

Ainsi, le calcul de la subvention pour prendre en charge partiellement vos factures de transport de vos classes de 6^º vers les bassins nautiques est plus simple et plus lisible.

Le plafond appliqué à compter de l'année scolaire 2023/2024 au remboursement par le Département de vos factures de transport piscines est le suivant :

- 1 760,40 € pour les collèges ayant 2 classes de 6^{ème} au plus
- 3 520,80 € pour les collèges de 3 à 4 classes de 6^{ème}
- 5 281,20 € pour les collèges de 5 à 6 classes de 6^{ème}
- 7 041,60 € pour les collèges de 7 à 8 classes de 6^{ème}
- 8 802,00 € pour les collèges ayant plus de 9 classes de 6^{ème}

Le versement de la subvention aura lieu à l'automne 2024 après réception de vos factures. Afin de verser cette subvention le plus tôt possible, je vous remercie de communiquer à votre référent SMFC vos factures et votre bilan dès juillet.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Principaux, Mesdames et Messieurs les Adjointes gestionnaires, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Vice-président en charge des collèges et de la réussite
éducative

Jérôme Bèrenger



Rappel de la situation avant 2023 :

- 3049€ pour les collèges ayant 4 classes de 6ème ou moins.
- 6098€ pour les collèges de 5 à 8 classes de 6ème.
- 7622€ pour les collèges de plus de 8 classes de 6ème.

Pour l'année scolaire 2020/2021, 49 établissements ont demandé une aide pour un montant total de 130 908,79 €.

Les plafonds pour le transport par le conseil général de l'Essonne ont légèrement baissé depuis 2023, mais ils permettent tout de même un fonctionnement correct. **Le budget est attribué en fonction du nombre de classes**, celui-là même impliquant le nombre de trajets et donc le nombre de séances. Un fonctionnement avec deux classes pour un car permet d'optimiser le trajet et donc le nombre de séances.

Exemple : Lorsque vous avez 6 classes de 6ème, cela donne 5280.2 euros divisé par trois créneaux d'enseignement. Donc 1760 € par cycle soit, si on considère le prix d'un car autour de 140 €, **12 séances possibles pour deux classes (1760 : 140=12.5) .**

On notera que cela coïncide avec la location des lignes d'eau financées par le CD91 pour 12 séances.

Attention aux compagnies de cars qui abusent sur les prix car on constate de gros écarts entre les compagnies.

Enfin, la dotation aux collèges publics de l'Essonne pour les frais de transport des collégiens vers les bassins nautiques pour l'année scolaire **2024/2025** s'élève à **233 573,43 € pour 51 collèges**. C'est bien loin des 400 000 € annoncés dans le Parisien par Jérôme Bérenger.

Situations particulières

1. Bassin de La Norville

Le SNEP-FSU 91 expose la situation dégradée sur le bassin de La Norville où les créneaux scolaires sont tous occupés (et même partagés avec les lycées du secteur). Et la plupart des collèges (cette année: Rolland Garros, Ollainville, et J. Moulin) viennent à 3 classes sur au moins 1 créneau de 10 semaines car il n'y a pas assez de créneaux pour que tous les collèges viennent avec 2 classes. Autre dégradation créneau de 8h45 à 9h40 mais avec parfois 20 minutes de trajet, ça fait un temps de pratique raccourci.

La communauté d'agglomération cœur d'Essonne dispose de 6 piscines: La Norville, Breuillet, Brétigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Sainte-Geneviève des Bois et Saint-Michel-sur-Orge.

Tout le secteur sud de la communauté d'agglomération continue de monter en effectifs et le nombre de créneaux piscine n'augmente pas, donc c'est un peu la bataille ou la débrouille pour que chaque établissement ait des créneaux. Le collège de Lardy, qui est hors communauté de communes mais qui était jusque-là accueilli car la piscine de Mennecey était en travaux, n'est donc plus accueilli.

La piscine de Breuillet ne semble plus avoir de créneaux disponibles pour les collèges, elle garde tous ses créneaux pour le grand public, les primaires et les cours collectifs.

Réponse du CD91 : Nous avons conscience de la problématique d'augmentation des effectifs et nous allons nous renseigner sur les disponibilités restantes sur la piscine de Breuillet.

2. Collège Delaunay Grigny

M. Delpeux expose la situation à Grigny. Le collège Sonia Delaunay avait trouvé un fonctionnement efficace en alignant toutes les classes de 6ème sur le même créneau et en permettant aux élèves ayant validé le test du savoir nager de basculer dans d'autres activités. Ceci dans le but de pouvoir se centrer sur les non-nageurs et de pouvoir leur proposer des séances de Natation toute l'année si nécessaire.

Il évoque l'importance de ce savoir fondamental pour les enfants de Grigny dont les familles ne sont pas adeptes des activités aquatiques et nautiques.

Il fait le lien avec le projet APPN proposé au collège Sonia Delaunay qui permet à l'ensemble des élèves de pratiquer l'activité Voile sur le lac de Viry-Chatillon et de poursuivre cet apprentissage au cours d'un voyage en fin d'année à La Rochelle pour 40 à 50 élèves. D'où l'importance du savoir-nager d'un point de vue sécuritaire et pour favoriser l'aisance des élèves sur le plan d'eau.

Il évoque le fait que la piscine de Grigny a fermé subitement en début d'année alors que les élèves n'avaient fait qu'une ou deux séances. Piscine fermée jusqu'en fin 2027, ce qui prive pour les 3 collèges de Grigny réunis pas loin de 1000 élèves de l'enseignement de la Natation.

Il exprime l'idée selon laquelle les enseignants d'EPS du collège Sonia Delaunay aimeraient organiser un stage massé en fin d'année sur une semaine avec des contacts à la piscine de Corbeil-Essonnes.

Il évoque les difficultés liées au financement des séances de Natation dans une piscine autre que celle de Grigny ainsi que les difficultés liées au financement du transport.

Réponse du CD91 : Mme Coache répond en stipulant que les subventions allouées à la piscine de Grigny peuvent être basculées à la piscine de Corbeil-Essonnes sous condition que le secrétaire général du collège Sonia Delaunay se rapproche du conseil départemental pour modifier la convention.

Elle répond aussi au fait que le financement du transport est tout à fait réalisable sans oublier le fait que le remboursement ne pourra se faire que sur présentation des factures.

L'audience se poursuit en évoquant l'idée selon laquelle il serait favorable à tous que le conseil départemental puisse savoir exactement quels bassins sont occupés par quels collèges.

En fin d'audience, le SNEP-FSU 91 fait de nouveau part de ses inquiétudes quant aux collèges construits sans installations sportives supplémentaires (collège de Wissous qui ouvre en septembre 2026 et collège de Fleury Mérogis dont l'ouverture est programmée pour la rentrée 2027).

Réponse du CD91 : la recherche de mutualisation des installations sportives sur ces secteurs là est l'unique solution au regard des difficultés financières actuelles du Conseil Départemental.

Le SNEP-FSU 91 rappelle son souhait d'être associé aux réunions de travail sur les questions liées aux installations sportives.

Réponse du CD91 : Nous y penserons pour les fois prochaines.

Pour terminer M Bérenger propose une invitation à l'inauguration du nouveau COSEC Jules Verne à Viry-Chatillon. Invitation honorée le samedi suivant par le SNEP-FSU 91.